

Communauté de Communes IHOLDI-OZTIBARRE – Budget général

Délibération du Conseil Communautaire : séance du 8 février 2010.

L'an deux mille dix, le huit février à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi et les statuts de la Communauté de communes IHOLDI-OZTIBARRE, à la mairie de Larceveau, sous la présidence de M. Lucien DELGUE, Président.

Date de la convocation	01/02/2010
Date d'affichage de la convocation	01/02/2010
Date de publication de la délibération	10/02/2010
Date d'envoi de la délibération à la sous-préfecture	10/02/2010
Membres du Conseil Communautaire en exercice	29
Membres titulaires présents	25
Membres suppléants présents	1

Membres titulaires présents : Marc ARRACHOU, André ETCHEBERRY, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, Sylvie ARBELETCHÉ, Eric ITHURRALDE, Yves LASCOR, Bertrand HARISPURU, Jean-Louis CASET, Jean Paul CABOT, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, Marie-Hélène OYHENART, Jean Michel IRUME, Evelyne GACHEN, Yves ONDARTS, Christian DUFAU, Jules LARRAMENDY, Anne-José CHASSEVENT, Christian GALLOT, Daniel OLÇOMENDY, André CHOURROUT, Jean Pierre VIGNEAU, André LARRALDE, René ETCHEMENDY et Nadège SARAGUETA formant la majorité des membres en exercice.

Membre suppléant présent : Nadège SARAGUETA (Suppléante de Nathalie SUSPERREGUI).

Membres titulaires absents : Bernard MOLIMOS, Xavier LACOSTE, Pierre DURANGA et Nathalie SUSPERREGUI.

Secrétaire de séance : M. Bernard CACHENAUT.

Objet : rapport sur la délégation donnée au Président/ Programme « Création de 2 pôles petite enfance à Iholdy et à Ostabat ».

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 19 avril 2008, le Conseil communautaire lui a donné délégation pour diverses actions visant à l'administration générale de la Communauté.

Conformément au dernier alinéa de l'article 5211-10 du CGCT, il présente le rapport suivant listant la décision prise en vertu des délégations :

« Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services jusqu'à un montant de 193 000 € HT ».

(Procédure adaptée – le marché attribué ci-dessous a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence).

↳ Programme de création de 2 pôles petite enfance à Iholdy et à Ostabat. – choix du maître d'œuvre.

Le Président fait savoir qu'il a signé un marché avec la Selarl JOPPIN architecte DPLG & associés de Saint Jean Pied de Port (64).

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président, à l'unanimité,

- Prend acte de ce précédent rapport.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé les membres présents. Pour copie conforme.

Le Président,

